



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E115535

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LILLE B379246895

Siret : 379 246 895 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0032897 0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146849936

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146849936

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : CARETTE ET FILS

49 RUE DU BOSQUIEL  
59910 BONDUES

Téléphone : 03 20 03 11 63

Portable : 06 71 27 76 44

Site Internet : www.sarl-carette.com

E-mail : xavier.carette@outlook.fr

Responsabilité légale :

CARETTE XAVIER GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE   | 22/02/2023           |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 03/04/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Pompe à chaleur : chauffage  | 14/12/2022         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique  | 14/12/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.